



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 11 août 2026 à 19h00, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de madame Valérie Martin et monsieur Dominique Lachance.

Nature et effets :

La demande vise à modifier l'application des articles 7.3.2 et 7.4.5.1 du Règlement de zonage numéro 09-345 afin de permettre :

- **Régularisation d'un balcon existant** : Autoriser le maintien du balcon agrandi en 2009 à une profondeur de 3,05 mètres. Cela crée un empiètement de 4,5 mètres au lieu du maximum de 2 mètres autorisé par le règlement.
- **Construction d'un bâtiment accessoire** : Autoriser la construction d'un garage surmonté d'une terrasse fermée projetée. Ce bâtiment sera implanté à une marge de recul avant d'environ 2,7 mètres au lieu du minimum réglementaire de 7,5 mètres (dérogation de 4,8 mètres).

Identification du site concerné :

- **Propriétaires** : Madame Valérie Martin et Monsieur Dominique Lachance
- **Emplacement** : 231-D, rue des Plaines
- **Désignation cadastrale** : Lot 5 688 994, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance publique concernant cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 15^e JOUR DE JUILLET 2026.

Yves Deslongchamps

Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de madame Valérie Martin et monsieur Dominique Lachance à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 15 juillet 2026.

Yves Deslongchamps

Directeur général et greffier-trésorier

2026/07/15

Date